

DEMANDE D'AIDE PROVISoire
Programme RénoRégion

☐ demande inscrite au tableau SHQ

Propriétaires-Occupants		
Propriétaire 1 :	Prénom	Nom
Propriétaire 2 :	Prénom	Nom
Autre occupant	Prénom	Nom
Autre occupant	Prénom	Nom
Adresse courriel :		
Avez-vous déjà reçu une aide financière :		

Bâtiment		
Adresse		
Municipalité (Province)	Code postal	N° téléphone

Caractéristiques du bâtiment				
Évaluation du bâtiment _____ \$	Compte de taxes : _____ \$	Depuis combien de temps êtes-vous propriétaire :	Année de construction	Dimensions du bâtiment x
Type de bâtiment : Logement locatif, commercial?	Maison mobile terrain proprio ou locataire :	Duplex (copropriétaire) max. 2 logements	Maison jumelée	Autre (résidence d'accueil (max 9 places), maison de chambres (max 3) :

Revenus du ménage				
Propriétaire _____ \$	+	Conjoint(e) _____ \$	+	Autres membres (25 %) _____ \$
			=	TOTAL _____ \$
Nombre d'occupant(s)	Montant autre personne (N.B. : montant inscrit sur votre déclaration de revenus de l'année précédente) _____ \$			

Identification des travaux	Cochez :
1. Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin)	1. ☐
2. Les ouvertures (portes, fenêtres)	2. ☐
3. Les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs)	3. ☐
4. La toiture (revêtement de toiture, pontage)	4. ☐
5. La structure (fondation et ossature du bâtiment)	5. ☐
6. L'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique)	6. ☐
7. La plomberie (tuyauterie, puits, installation septique)	7. ☐
8. Le chauffage (appareil et système de chauffage)	8. ☐
9. L'isolation thermique (isolation des murs, du plafond, de la fondation)	9. ☐

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec la MRC au 418 285-3744 ou 1 877 285-3746 (sans frais).

S.V.P. veuillez retourner votre formulaire, soit :

- par la poste, MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0;
- par courriel : portneuf@mrc-portneuf.qc.ca;
- par télécopieur : 418 285-1703.

Je certifie que les renseignements sont véridiques : x

Signature

Date

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement, à titre de résidence principale, qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défectuosités majeures.

Pour être admissible, vous devez :

- Être de citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent
- Faire partie d'un ménage dont le revenu total est inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme :
 - 1 personne ou couple-max 58 500 \$
 - 2-3 personnes-max 63 000 \$
 - 4-5 personnes-max 72 500 \$
 - 6 personnes et plus-max 82 000 \$
- Être propriétaire-occupant d'un bâtiment dont la valeur uniformisée* doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la MRC, soit 150 000 \$
* La valeur uniformisée se calcule comme suit : valeur du bâtiment multipliée par le facteur comparatif, inscrit sur le site Web du gouvernement du Québec.*
- Être propriétaire depuis au moins un an (seulement dans le cas d'un bâtiment inachevé dont la construction a été entreprise au moins cinq ans avant la signature de la demande d'aide financière ou un bâtiment codifié comme un chalet (code 1100))
- Preuves à fournir :
 - Copie du rapport d'impôt fédéral signé - Canada
 - T1 (fédéral) - Canada
 - T4 (fédéral) - Canada
 - Relevé 1 (revenus d'emploi et revenus divers, gouvernement provincial) - Québec
 - Avis de cotisation fédéral - Canada
 - Compte de taxes municipales le plus récent
 - Compte d'Hydro-Québec
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes suivants au cours des **5 dernières années** :
 - Programme Rénovation Québec (PRQ)
 - Programme RénoRégion (PRR)
- La subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles (taxes incluses), sans toutefois dépasser 20 000 \$ ou 25 000 \$ (selon le revenu du ménage)
- Le propriétaire doit assumer un minimum de 5 % de ce coût
- Le coût minimum des travaux admissibles est de 3 500 \$